

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal en date du 7 Mars 2023 à 18h00

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERTHELOT Marie (3^e Adjt), CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick (1^{er} Adjt), FABRY Philippe (2^e Adjt), FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (4^e Adjt), LOPEZ Marcel, MERCIER Jean, METGE Nadine, MOUCHAGUE Nicole, ROUMIEU Pierre, SERVANT Colette, VAN MOLLE Julie.

Excusés et représentés : BERGE Yves avec procuration à CERT Claudine, FELLAHI Djamel avec procuration à LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc avec procuration à MERCIER Jean, MILVILLE Françoise avec procuration à MOUCHAGUE Nicole, RODA Joel avec procuration à ESTEBAN Martine.

Quorum : 12 Conseillers.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance va être enregistrée.

M. Daniel Lagarde est désigné comme secrétaire de séance.

18h00 : Présentation par Thomas FROMENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes, du projet du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la Gare de Varilhes.

Avant de présenter le projet, M. FROMENTIN fait un point sur les mobilités, l'Agglo-Bus et le TAD.

TAD Nord : 18 communes desservies TAD Sud : 23 communes desservies

Depuis début septembre 2022, l'Agglo-Bus est un nouveau réseau de bus, associé au TAD. Sa fréquentation est nettement au-dessus des objectifs prévus. Besoin de communication sur cette nouvelle offre, notamment la ligne 1 : travail avec la commune de Varilhes pour apposition de panneaux autour de la Mairie, nouvelles plaquettes à diffuser, travail pédagogique des élus pour expliquer le fonctionnement pour essayer de faire évoluer les habitudes des personnes. Ce réseau de bus est majoritairement utilisé par les jeunes.

Mme Mireille D'ANTONI-MARTY arrive en séance du conseil municipal à 18 heures 15

Présentation du projet : projection et explications données par M. FROMENTIN

La réalisation d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) autour de la gare de Varilhes est un projet porté par l'Agglo Foix-Varilhes estimé à 1,2 million d'euros. Le foncier appartient à la Commune de Varilhes et à la SNCF. Constat : gare de Varilhes cadencée par le TER et fortement fréquentée.

Objectif : faciliter le trajet du voyageur

M. FROMENTIN présente l'étude du projet aux membres du conseil municipal : espace végétalisé, utilisation matériaux recyclés, abris pour vélo fermés à clés...

M. LOPEZ demande si les toitures seront équipées de panneaux photovoltaïques.

M. FROMENTIN indique que l'Agglo y est favorable mais il n'est pas certain que cela soit accepté vu que les alentours de la gare se situent dans le périmètre des Bâtiments de France. Choix du maître d'œuvre : Atelier A qui a réalisé l'aménagement des gares de Foix et de Pamiers, coût 60.000 € HT. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Mairie de Varilhes. 1^{ère} réunion : janvier 2023, réunion sur site en février 2023. Lancement des études de sols et esquisses complémentaires dans les semaines à venir.

L'étude complète devrait être terminée avant l'été.

Difficultés de coopération avec la SNCF qui pourraient être bloquantes car une partie du foncier est à la SNCF. L'Agglo Foix-Varilhes a adressé un courrier à la Région. Inquiétudes également sur l'augmentation des coûts sur les chantiers.

Malgré ces points, M. FROMENTIN précise que le PEM de la gare de Varilhes reste prioritaire dans les projets de l'Agglo.

Pierre ROUMIEU demande si la SNCF est motivée par ce projet.

Thomas FROMENTIN fait état de bonnes relations au départ avec la SNCF qui souhaitait la réalisation de ces travaux mais depuis l'interlocuteur est différent et l'échange est aujourd'hui difficile.

Martine ESTEBAN indique que c'est un beau projet, qu'il faut être patients et qu'elle est heureuse d'entendre que ce projet reste prioritaire. Elle note qu'il est dommage que les administrés ne prennent pas plus ce bus.

Jean-François COUFFIGNAL demande s'il y a une ligne de bus vers Pamiers.

Pas pour l'instant par rapport à des contraintes administratives répond Thomas FROMENTIN.

Madame le Maire remercie M. FROMENTIN pour cette présentation.

18h45 : Début de la Séance du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant :

Préalablement, Madame le Maire fait part des remerciements de Mme Florence PINCE pour les messages de soutien reçus lors du décès de sa mère.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Pas d'observation, adopté à l'unanimité

2) Point sur les activités du PAAJIP.

Rapporteur : Philippe Fabry.

Présentation faite par Kristofer LIMOGES, animateur au PAAJIP, du bilan Bassin de vie Varilhes 2022 (document joint en annexe). Depuis le début de l'année 2023, nouveau dispositif avec la mise en place d'un contrat d'engagement pour les jeunes en rupture et le recrutement d'un conseiller en insertion sociale chargé de les accompagner dans les actions de la vie quotidienne.

Madame le Maire remercie Philippe Fabry et Kristofer LIMOGES pour cette présentation.

3) Création de deux postes d'adjoints au Maire.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Adjoints en poste actuellement : Patrick Eychenne, Philippe Fabry, Marie Berthelot, Daniel Lagarde.

Nombre d'adjoints possible : 6 (30% maximum de l'effectif légal du conseil municipal), il reste donc deux postes à pourvoir.

Madame le Maire propose de créer deux postes d'adjoints au Maire supplémentaires

Vote de l'Assemblée : Unanimité -23 Voix Pour

4) Election de deux adjoints au Maire.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Après appel à candidature effectué par Madame le Maire, les candidates sont les suivantes : Mireille D'Antoni-Marty, 5ème adjointe, déléguée à la Culture et aux associations culturelles, et Françoise Milville, 6ème adjointe, déléguée à l'action Sociale.

Vote de l'Assemblée : Unanimité- 23 Voix Pour

5) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

Rapporteur : Nicole Mouchague.

Lors du conseil communautaire du 1^{er} février 2023, à l'unanimité, ont été approuvées les modifications statutaires de L'agglomération Foix-Varilhes tendant à intégrer le nom usuel de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes soit : L'agglomération Foix-Varilhes ; Inscrire expressément la participation à une convention France services et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; Permettre à L'agglomération de porter un groupement de commandes même si ce dernier ne correspond pas à un besoin à satisfaire pour L'agglomération ; Tirer les conséquences de la loi engagement et proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 qui a supprimé la notion de compétences optionnelles pour les communautés d'agglomération qui exercent donc désormais de droit un bloc de compétences obligatoires listées à l'article L5216-5 du CGCT, auxquelles peuvent être ajoutées des compétences supplémentaires.

En application de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vote de l'Assemblée : Unanimité - 23 Voix Pour

6) Délibération concernant des points d'éclairage public à supprimer.

Rapporteur : Daniel Lagarde.

Il est communiqué à l'assemblée la liste des points d'éclairage à supprimer suite à la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune. Certains points lumineux ne s'éteignent pas (environ 10 : à voir avec le SDE 09) et d'autres se situent sur le domaine privé. Il est également demandé d'étudier la mise en place d'un éclairage extérieur aux alentours du Centre de Loisirs.

Messieurs EYCHENNE et LAGARDE vont réfléchir à une solution.

Vote de l'Assemblée : Unanimité – 23 Pour

7) Travaux d'éclairage public avec le SDE 09, remplacement de 49 appareils énergivores (250W).

Rapporteur : Patrick Eychenne.

Ces travaux de remplacement de 49 appareils énergivores (250W) estimés à 29 500 Euro peuvent faire l'objet d'une inscription sur un prochain programme d'éclairage public (plafonné à 15 000 Euro de travaux et financé à hauteur de 50% par le Conseil départemental) et d'une aide financière du SDE 09 selon le plan de financement suivant :

- CD 09 : 7 500 Euro (25%)
- SDE 09 : 8 850 Euro (30%)
- Commune : 13 150 Euro (45%).

La participation de la Commune sera appelée à la fin des travaux sous forme d'un fonds de concours.

M. Lagarde précise qu'en trois ans, l'investissement est amorti par rapport à la consommation et la durée de vie des nouveaux appareils est plus longue.

Vote de l'Assemblée : Unanimité – 23 Pour

8) Travaux d'éclairage public avec le SDE 09, remplacement de 105 appareils énergivores (150W).

Rapporteur : Patrick Eychenne.

Ces travaux de remplacement de 105 appareils énergivores (150W) estimés à 66 100 Euro peuvent faire l'objet d'une inscription sur un prochain programme d'éclairage public (plafonné à 15 000 Euro de travaux et financé à hauteur de 50% par le Conseil départemental) et d'une aide financière du SDE 09 selon le plan de financement suivant :

- CD 09 : 7 500 Euro (11%)
- SDE 09 : 26 250 Euro (40%)
- Commune : 32 350 Euro (49%).

La participation de la Commune sera appelée à la fin des travaux sous forme d'un fonds de concours.

M. Lagarde précise que la plupart des appareils énergivores seront progressivement changés, actuellement, 1/4 a été réalisé.

Vote de l'Assemblée : Unanimité – 23 Pour

9) Modification des clés de répartition pour le calcul du coût de l'ALAE.

Rapporteur : Marie Berthelot.

Il est rappelé à l'Assemblée sa délibération du 8 mars 2022 instituant des clés de répartition sur les dépenses des bâtiments scolaires et sur les dépenses du personnel de l'ALAE qui intervient sur plusieurs services afin d'établir les déclarations des frais d'ALAE à la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est rappelé également la délibération prise le 27 septembre 2022 concernant la modification de ces clés de répartition car une nouvelle salle a été affectée à l'ALAE au Groupe scolaire Paul Delpech et des ajustements de personnel ont été réalisés, à compter de la rentrée de septembre 2022.

De plus depuis le 1^{er} octobre 2022, les enseignants du Groupe scolaire Paul Delpech ont libéré une salle qui a été affectée à l'ALAE. Il y a donc lieu de réévaluer les clés de répartition préalablement appliquées pour la répartition des frais imputables aux locaux du Groupe scolaire. Il est donc indiqué que compte tenu du nouveau calcul des clés de répartition qui a été effectué sur la base des surfaces et du temps d'occupation de l'ALAE au sein du Groupe Scolaire Paul Delpech, 13,69 % des dépenses liées à la consommation de gaz, d'électricité et d'assurance du Groupe scolaire Paul Delpech doivent être affectées au fonctionnement de l'ALAE et ceci depuis le 1^{er} octobre 2022.

Vote de l'Assemblée : Unanimité – 23 Pour

10) Forfait scolaire communal des élèves de la Commune de Varilhes scolarisés à l'Ecole Calandreta de Pamias.

Rapporteur : Jean-François Couffignal.

Un courrier de demande de participation financière a été adressé à la Commune pour 2023 concernant les enfants de Varilhes scolarisés à l'Ecole de la Calandrea de Pamias. Pour rappel le versement effectué en 2021 pour un enfant était de 500 Euro. Il est proposé le même versement pour 2023.

Philippe FABRY rappelle qu'il s'agit d'une école privée sous contrat avec l'Etat, c'est aussi le choix des parents et la commune n'a pas à intervenir financièrement.

Madame le Maire précise que c'est une obligation de financer une école de langue régionale, la participation est libre.

Marcel LOPEZ partage l'avis de M. FABRY, l'école publique doit être défendue même si c'est une obligation.

Vote de l'Assemblée

17 Pour

1 Abstention (Agnès BATSALLE)

5 Contre (Julie VAN MOLLE-Philippe FABRY-Gisèle FOURMONT-Marcel LOPEZ-Djamel FELLAHI)

11) Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité au 31 Décembre 2022.

Rapporteur : Pierre Roumieu.

Le Conseil Municipal doit être informé de la mise à jour du tableau des effectifs de la Collectivité au 31.12.2022 en tenant compte des créations et des suppressions d'emplois décidés au cours de l'année 2022 selon le tableau joint à la convocation de la séance de ce jour.

Vote de l'Assemblée. Unanimité – 23 Pour

12) Modification n°3, actualisation de l'attribution d'une part supplémentaire IFSE Régie dans le cadre du RIFSEEP.

Rapporteur : Julie Van Molle.

Vu la délibération n°2022/117 du 13.12.2022 relatives aux régisseurs de la régie de recettes du service municipal de l'eau et de l'assainissement, considérant le transfert de la compétence eau-assainissement à la communauté d'agglomération du pays de Foix-Varilhes à compter du 1^{er} janvier 2023, il est proposé l'actualisation de la délibération attribuant la part supplémentaire IFSE Régie dans le cadre du RIFSEEP aux agents régisseurs titulaires et suppléants d'une régie de recettes sur la base des critères et montants tels que définis ci-après, qui est versée annuellement. Les lignes afférentes à l'indemnité de régisseur de la régie de recettes eau et assainissement seront supprimées (lignes de couleur jaune).

Identification des régisseurs présents au sein de la collectivité ou de l'établissement

Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur	Montant annuel IFSE du groupe	Montant mensuel moyen des recettes encaissées	Montant annuel de la part IFSE « Régie »	Part IFSE annuelle totale	Plafond réglementaire IFSE
Catégorie A Groupe 1	8 800 €	Jusqu'à 1 220 €	110 €	8 910 €	36 210 €
Catégorie B Groupe 1	8 650 €	de 7.601 € à 12.200 €	160 €	8 810 €	17 480 €
Catégorie B Groupe 2	8 650 €	Jusqu'à 1 220 €	110 €	8 760 €	17 480 €
Catégorie C Groupe 1	4 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	410 €	4 410 €	11 340 €
Catégorie C Groupe 1	4 000 €	de 7.601 € à 12.200 €	160 €	4 160 €	11 340 €
Catégorie C Groupe 3	4 000 €	Jusqu'à 1 220 €	110 €	4 110 €	10 800 €
Catégorie C Groupe 3	4 000 €	Jusqu'à 1 220 €	110 €	4 110 €	10 800 €

Vote de l'Assemblée. Unanimité – 23 Pour

13) Création d'un emploi permanent de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet, correction de l'intitulé.

Rapporteur : Nadine Metge.

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n°2022/050 du 28.06.2022 portant création d'un emploi permanent de chef de service de police municipale de 2^{ème} classe, à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade et précisé qu'une erreur matérielle a été faite sur l'intitulé du poste.

Il convient donc de la rectifier en créant un emploi permanent de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet.

Vote de l'Assemblée. Unanimité – 23 Pour

14) Création de deux emplois permanents d'adjoint d'animation territorial – catégorie C à temps non complet.

Rapporteur : Marie Berthelot.

Compte tenu des besoins liés à l'encadrement et à l'activité du Pôle scolaire/périscolaire, il convient de renforcer les effectifs de ce service. Il est donc proposé à l'Assemblée la création de deux emplois d'adjoint d'animation territorial, filière animation, à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 24,75 heures sur les périodes scolaires uniquement, la modification du tableau des effectifs.

Agnès BATSALLE demande s'il n'est pas possible de basculer ces heures sur des agents titulaires qui ne sont pas à temps complet.

Madame le Maire précise que ce n'est malheureusement pas possible notamment sur le service périscolaire car le besoin d'agents est sur les mêmes horaires et ajoute que la collectivité a beaucoup de mal à trouver du personnel sur ce type d'emplois.

Vote de l'Assemblée. Unanimité – 23 Pour

15) Adressage de la Ferme de Balent.

Rapporteur : Jean-Luc Maurat.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de donner une adresse avec numéro et dénomination de voirie à la ferme de Balent au Courbas. Elle rappelle que la ferme est située sur le Hameau du Courbas. Madame Le Maire propose la numérotation et dénomination suivante :

« Ferme de Balent
26 Route du Courbas
09120 VARILHES ».

Vote de l'Assemblée. Unanimité – 23 Pour

16) Bilan 2022 des activités du CCAS.

Reporté à une prochaine séance compte tenu de l'absence de Françoise MILVILLE.

17) Bilan 2022 des activités de l'Administration Générale.

Rapporteur : Pierre Roumieu.

BILAN D'ACTIVITES 2022 – ADMINISTRATION GENERALE

Service Urbanisme

	2020	2021	2022	Delta 2021/20 22
Certificat d'urbanisme	128	123	132	+9
Déclaration préalable	68	82	75	-7
Permis de construire	42	56	22	-34
Permis d'aménager	1	4	2	-2
Permis de démolir	2	2	3	1
Autorisation ERP sans travaux	1	1	3	2

Service Accueil/Secrétariat

	2022
RDV Mme le Maire	env. 42
Réunions du conseil municipal	7
Délibérations conseil municipal	127
Cérémonies commémoratives	9
Signalements	env. 130
Attestations d'accueil	12
Autorisation débits de boissons temporaires	11
Déclaration ouverture débits de boissons	
Nouvelle demande	6
changement de propriétaire	2
translation	1
Recensement jeunes	43

Mariages	13
PACS	10
Demandes incinération végétaux	2
Elections de domicile nouvelle demande	5
renouvellement	8
Autorisations stationnement taxis	2
Réunions de quartier	3
<i>Depuis fin octobre</i>	
CNI	69
Passeports	47

CNAS

	2020	2021	2022
Montant cotisations	8.480 €	8.268 €	8.763 €
Montant prestations	3.263 €	3.897 €	3.814 €
Nombre de bénéficiaires	40	39	42
Nombre de bénéficiaires avec prestations	18	22	18

Ressources Humaines

Effectifs au 31.12.2022 : **39 titulaires – 4 contractuels** (sans les CDD de remplacement)
2 agents en disponibilité pour convenances personnelles

	2022
Arrêtés agents (carrière – maladie – positions administratives)	257
Contrats agents (accroissement activité – remplacement – CDD)	28
Dossiers promotion interne	2
Dossiers présentés en comité technique	6
Dossiers saisine conseil médical	3
Dossiers saisine commission de réforme	1
Dossiers retraite CNRACL	
Pension normale	1
Retraite pour invalidité	1
Dossiers saisine FIPHFP	2
Déclaration accident de service	2
Procédures de recrutement – entretiens	5
Accueil de stagiaires	
Administratif	5
Eau-assainissement	1
Scolaire-périscolaire	2
TIG	2
Visites médicales de agents (périodicité tous les 2 ans à jour)	14
Dossiers médailles du travail	1
Délibérations RH	28

Elections

Election présidentielle : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

18) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

1) Décision Municipale n°2022-14 : Révision des tarifs des concessions au Cimetière et au Columbarium.

Vu les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2011 qui n'ont pas été révisés depuis cette date, vu la procédure de reprise des concessions abandonnées mise en œuvre, vu le projet d'extension concernant le Columbarium.

Mme Le Maire a décidé :

- De fixer le montant des concessions au cimetière de la manière suivante :
 - o Concession trentenaire de 6 m² : 200 Euro.
 - o Concession cinquantenaire de 6 m² : 500 Euro.
- De fixer le montant de la location au Columbarium de la manière suivante :
 - o Columbarium location trentenaire : 400 Euro.

2) Décision Municipale n°2022-15 : Demande de subventions au titre de la DETR, DSIL ou FNADT 2023 dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du Groupe Scolaire Paul Delpech de Varilhes – Tranche 3. Montant des travaux 59 469.07 Euro HT.

Rapporteur : Claudine Cert.

Ce dossier concerne des travaux à réaliser sur le Groupe Scolaire Paul Delpech de Varilhes et notamment la réfection de la toiture, dans le cadre d'une tranche 3. La Tranche 1 qui concerne l'aile Sud dudit bâtiment a été réalisée en 2021. La Tranche 2 qui concerne l'aile Nord dudit bâtiment sera réalisée début 2023.

Compte tenu de ces éléments, Mme Le Maire a décidé :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR, DSIL, ou FNADT 2023, pour un montant de 59 469.07 Euro HT.
- Que le financement proposé est le suivant :
 - Montant des travaux : 59 469.07 Euro HT.
 - Subvention au titre de la DETR, DSIL ou FNADT 2023 (50%) : 29 734.54 Euro.
 - Solde à la charge de la Commune : 29 734.53 Euro.

3) Décision Municipale n°2022-16 : Demande de subventions au titre du FDAL 2023 dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du Groupe Scolaire Paul Delpech de Varilhes – Tranche 2. Montant des travaux 54 611.85 Euro HT.

Rapporteur : Claudine Cert.

Ce dossier concerne des travaux à réaliser sur le Groupe Scolaire Paul Delpech de Varilhes et notamment la réfection de la toiture, dans le cadre d'une tranche 2. Ces travaux s'inscrivent toujours dans la continuité des travaux de réfection du Groupe Scolaire. Il est à noter que compte tenu de l'importance desdits travaux, il a été décidé de phaser ces derniers.

De ce fait, il est nécessaire de déposer, au titre du FDAL 2023, une demande de financement à hauteur de 30% pour la réalisation de la tranche 2, dont le coût est de 54 611.85 Euro HT.

Mme Le Maire décide donc :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental, dans le cadre du FDAL 2023, pour un montant de 54 611.85 Euro HT.
- Que le financement proposé est le suivant :
 - Montant des travaux : 54 611.85 Euro HT.
 - Subvention au titre de la DETR ou DSIL 2022 (50%) : 27 306.00 Euro HT.
 - Subvention au titre du FDAL 2023 (30%) : 16 383.55 Euro HT.
 - Solde du financement à la charge de la Commune : 10 922.30 Euro HT.

4) Décision Municipale n°2022-17 : Demande de subventions au titre de la DETR, DSIL ou FNADT 2023 et au titre du contrat Bourg-Centre pour la Région dans le cadre de la création de cheminements doux dans des espaces naturels communaux aménagés. Montant des travaux : 372 367.78 Euro HT.

Rapporteur : Patrick Eychenne.

Ce dossier concerne des travaux de création de cheminements doux dans des espaces naturels communaux aménagés : Parc du Château et Parc de la Tuilerie/Caminot. Ces travaux s'élèvent à 372 367.78 Euro HT et représentent une somme importante pour les investissements de la Commune. De ce fait, il est nécessaire de déposer, au titre de la DETR, DSIL ou FNADT 2023, une demande de financement à hauteur de 30% et au titre de la Région Contrat Bourg-Centre, une demande de financement à hauteur de 25%.

Mme Le Maire décide donc de :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR, DSIL, ou FNADT 2023, et auprès de la Région dans le cadre du contrat Bourg-Centre, pour un montant de 372 367.78 Euro HT.

- Que le financement proposé est le suivant :

Montant des travaux : 372 367.78 Euro HT.

Subvention au titre de la DETR, DSIL; FNADT 2023 (30% : développement économique, social, environnemental, touristique et durable) : 111 710.33 Euro.

Subvention au titre de la Région dans le cadre du contrat Bourg-Centre (25% aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients) : 93 091.94 Euro.

Solde du financement à la charge de la Commune : 167 565.51 Euro.

5) Décision Municipale n°2022-18 : Contrat d'assurance statutaire des collectivités locales à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL avec la CNP. Année 2023.

Rapporteur : Mireille D'Antoni-Marty.

Ce contrat concerne l'assurance statutaire des agents permanents affiliés à la CNRACL pour l'année 2023, signé avec la CNP. Il est proposé pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 au taux de 8.34 %. Ce taux s'entend frais de gestion compris. Le montant de la cotisation annuelle d'assurance est obtenu par le produit du taux mentionné ci-dessus appliqué à l'assiette de cotisation déclarée dans le formulaire « base de l'assurance- assiette de cotisation ». Les conditions de franchise, le montant des prestations et l'assiette retenue pour l'indemnisation sont listés dans ledit contrat.

Mme Le Maire décide :

- De valider le contrat d'assurance statutaire des agents permanents affiliés à la CNRACL, au taux de 8.34%.
- Que le contrat sera signé avec la CNP.
- Que le contrat sera signé pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- De signer ledit contrat et tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

6) Décision Municipale n°2022-19 : Dossier de demande de subvention auprès du Département au titre des Amendes de Police, Année 2023.

Rapporteur : Mireille D'Antoni-Marty.

Ce dossier rappelle le projet de sécurisation de certaines voies par la création de ralentisseurs, de plateau traversant et de radars pédagogiques.

Il est rappelé que les aménagements concernés sont : la réation deux ralentisseurs, Route du Puget, RD 213, l'achat de deux radars pédagogiques solaires et la création d'un plateau traversant Avenue de Foix, RD 624. Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des Amendes de Police, année 2023, dossier complémentaire au dossier déposé au titre des amendes de police 2022 pour le même objet. Le coût global des travaux s'élève à : 20 903.42 Euro HT.

Mme Le Maire décide donc :

- De valider les éléments cités ci-dessus.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des Amendes de Police, année 2023, dossier complémentaire au dossier déposé au titre des amendes de police 2022 pour le même objet.
- Que le plan de financement sera le suivant, pour un coût de travaux de 20 903.42 Euro HT :
Subvention au titre des Amendes de Police, année 2023, à hauteur de 50% : 10 451.71 Euro.
Autofinancement de la Commune : 10 451.71 Euro.

7) Décision Municipale n°2023-01 : Demande de subvention au titre de l'ANS Equipements sportifs de proximité. Création d'un court de tennis extérieur. Montant des travaux 75 835.00 Euro HT.

Rapporteur : Jean Mercier.

Ce dossier concerne la réalisation d'un court de tennis extérieur, Chemin du Château d'Eau, à Varilhes. Le montant estimé des travaux s'élève à 75.835.00 Euro HT, soit 91 002.00 Euro TTC. Compte tenu du montant des travaux, il est nécessaire de déposer, au titre de l'Agence Nationale du Sport, équipements sportifs de proximité, une demande de financement à hauteur de 80% pour la réalisation de ce court de tennis extérieur, dont le coût serait de 75 835.00 Euro HT. Le financement proposé est le suivant :

Montant des travaux : 75 835.00 Euro HT.

Subvention au titre de l'ANS, 2023, équipements sportifs de proximité (80%) : 60 668.00 Euro.

Solde à la charge de la Commune : 15 167.00 Euro.

8) Décision Municipale n°2023-02 : Demande de subvention au titre de l'ANS Equipements sportifs de proximité. Création d'un plateau multisport dans un espace de loisirs aménagés sur le Hameau du Courbas. Montant des travaux 81 655.00 Euro HT.

Rapporteur : Jean-Luc Maurat.

Ce dossier concerne la création d'un plateau multisport dans un espace de loisirs aménagé sur le Hameau du Courbas, Commune de Varilhes. Le montant estimé des travaux s'élève à 81 655.00 Euro HT, soit 97 986.00 Euro TTC. Compte tenu du montant des travaux, il est nécessaire de déposer, au titre de l'Agence Nationale du Sport, équipements sportifs de proximité, une demande de financement à hauteur de 80% pour la création de ce plateau multisport dans un espace de loisirs aménagé sur le Hameau du Courbas, dont le coût serait de 81 655.00 Euro HT. Le financement proposé est le suivant :

Montant des travaux : 81 655.00 Euro HT.

Subvention au titre de l'ANS, 2023, équipements sportifs de proximité (80%) : 65 324.00 Euro.

Solde à la charge de la Commune : 16 331.00 Euro.

9) Décision Municipale n°2023-03 : Demande de subvention au titre du FDAL 2023 dans le cadre de l'achat d'un véhicule sécurisé pour la Police Municipale. Montant de l'achat 14 846.17 Euro HT.

Rapporteur : Daniel Lagarde.

Ce dossier concerne l'achat d'un véhicule sécurisé pour le service de la Police Municipale. Cet achat s'inscrit dans la continuité du renouvellement des véhicules de la Commune. Il est à noter que ce véhicule est aménagé afin de permettre au policier municipal d'effectuer ses actions en toute sécurité sur l'ensemble du territoire. Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de déposer, au titre du FDAL 2023, une demande de financement à hauteur de 40% du montant total de cet achat qui s'élève à 14 846.17 Euro HT.

Mme Le Maire décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental, dans le cadre du FDAL 2023, pour un montant de 14 846.17 Euro HT.

- Que le financement proposé est le suivant :

Coût de l'opération concernant l'achat d'un véhicule sécurisé pour la Police Municipale : 14 846.17 Euro HT.

Subvention au titre du FDAL 2023 (40%) : 5 938.46 Euro HT.

Solde du financement à la charge de la Commune : 8 907.71 Euro HT.

10) Décision Municipale n°2023-04 : Demande de subvention au titre de la sobriété énergétique, Conseil Départemental 09, travaux de rénovation énergétique avec isolation du bâtiment communal du DOJO et de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur / Secours Populaire / Chasse et régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie. Montant des travaux 68 525.00 Euro HT.

Rapporteur : Jean Mercier.

Ce dossier concerne des travaux d'isolation de la toiture du bâtiment communal du DOJO et de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur/Secours Populaire et Chasse ainsi que la régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie. Ces travaux d'un montant de 68 525.00 Euro HT s'inscrivent toujours dans la continuité des travaux de réfection des bâtiments communaux dans le cadre de la sobriété énergétique. Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer, une demande de financement à hauteur de 20% au titre du Fonds Vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, de 20% au titre du Contrat Bourg-Centre de la Région Rénovation énergétique bâtiments publics et de 40% au titre de la sobriété énergétique 2023 auprès du Conseil Départemental, dont le coût est de 68 525.00 Euro HT.

Mme Le Maire décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la sobriété énergétique, auprès du Fonds Vert, de la Région et du Conseil Départemental 09, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique avec isolation de la toiture du bâtiment communal du DOJO, de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur/Secours Populaire/Chasse et régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie, pour un montant de 68 525.00 Euro HT.

- Que le financement proposé est le suivant :

Montant des travaux : 68 525.00 Euro HT.

Fonds verts Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (20%) : 13 705.00 Euro HT.

Région Contrat Bourg-Centre Rénovation énergétique bâtiments publics (20%) : 13 705.00 Euro HT.

Subvention au titre de la sobriété énergétique 2023, Conseil Départemental 09 (40%) : 27 410.00 Euro HT.

Solde du financement à la charge de la Commune : 13 705.00 Euro HT.

11) Décision Municipale n°2023-05 : Demande de subvention au titre de la Région Contrat Bourg-Centre Rénovation énergétique des bâtiments publics, travaux de rénovation énergétique avec isolation du bâtiment communal du DOJO et de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur / Secours Populaire / Chasse et régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie. Montant des travaux 68 525.00 Euro HT.

Rapporteur : Jean Mercier.

Ce dossier concerne des travaux d'isolation de la toiture du bâtiment communal du DOJO et de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur/Secours Populaire et Chasse ainsi que la régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie. Ces travaux d'un montant de 68 525.00 Euro HT s'inscrivent toujours dans la continuité des travaux de réfection des bâtiments communaux dans le cadre de la sobriété énergétique. Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer, une demande de financement à hauteur de 20% au titre du Fonds Vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, de 20% au titre du Contrat Bourg-Centre de la Région Rénovation énergétique bâtiments publics et de 40% au titre de la sobriété énergétique 2023 auprès du Conseil Départemental, dont le coût est de 68 525.00 Euro HT.

Mme Le Maire décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la sobriété énergétique, auprès du Fonds Vert, de la Région et du Conseil Départemental 09, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique avec isolation de la toiture du bâtiment communal du DOJO, de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur/Secours Populaire/Chasse et régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie, pour un montant de 68 525.00 Euro HT.
- Que le financement proposé est le suivant :

Montant des travaux : 68 525.00 Euro HT.

Fonds verts Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (20%) : 13 705.00 Euro HT.

Région Contrat Bourg-Centre Rénovation énergétique bâtiments publics (20%) : 13 705.00 Euro HT.

Subvention au titre de la sobriété énergétique 2023, Conseil Départemental 09 (40%) : 27 410.00 Euro HT.

Solde du financement à la charge de la Commune : 13 705.00 Euro HT.

12) Décision Municipale n°2023-06 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert, Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, travaux de rénovation énergétique avec isolation du bâtiment communal du DOJO et de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur / Secours Populaire / Chasse et régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie. Montant des travaux 68 525.00 Euro HT.

Rapporteur : Jean Mercier.

Ce dossier concerne des travaux d'isolation de la toiture du bâtiment communal du DOJO et de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur/Secours Populaire et Chasse ainsi que la régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie. Ces travaux d'un montant de 68 525.00 Euro HT s'inscrivent toujours dans la continuité des travaux de réfection des bâtiments communaux dans le cadre de la sobriété énergétique. Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer, une demande de financement à hauteur de 20% au titre du Fonds Vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, de 20% au titre du Contrat Bourg-Centre de la Région Rénovation énergétique bâtiments publics et de 40% au titre de la sobriété énergétique 2023 auprès du Conseil Départemental, dont le coût est de 68 525.00 Euro HT.

Mme Le Maire décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la sobriété énergétique, auprès du Fonds Vert, de la Région et du Conseil Départemental 09, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique avec isolation de la toiture du bâtiment communal du DOJO, de la toiture du bâtiment communal Resto du Cœur/Secours Populaire/Chasse et régulation du chauffage du bâtiment de la Mairie, pour un montant de 68 525.00 Euro HT.
- Que le financement proposé est le suivant :

Montant des travaux : 68 525.00 Euro HT.

Fonds verts Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (20%) : 13 705.00 Euro HT.

Région Contrat Bourg-Centre Rénovation énergétique bâtiments publics (20%) : 13 705.00 Euro HT.

Subvention au titre de la sobriété énergétique 2023, Conseil Départemental 09 (40%) : 27 410.00 Euro HT.

Solde du financement à la charge de la Commune : 13 705.00 Euro HT.

13) Décision Municipale n°2023-07 : Dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023, Accélération de la transition écologique, renforcement de la performance environnementale, Rénovation énergétique du bâtiment public de la salle des fêtes, des associations et de la culture. Montant des travaux : 197 952.11 Euro HT.

Rapporteur : Jean-Luc Maurat.

Ce dossier concerne des travaux de rénovation énergétique du bâtiment public communal de la salle des fêtes, des associations et de la culture, dit centre de loisirs Jean Jaurès. D'un montant de 197 952.11 Euro HT, ils s'inscrivent dans la continuité des travaux de réfection des bâtiments communaux dans le cadre de la sobriété énergétique. Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer, une demande de financement à hauteur de 80% au titre du Fonds Vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Le financement proposé est le suivant :

Montant des travaux : 197 952.11 Euro HT.

Fonds vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (80%) : 158 361.68 Euro HT.

Solde du financement à la charge de la Commune : 39 590.43 Euro HT.

14) Décision Municipale n°2023-08 : Dossier de demande de subvention pour l'achat de matériel sportif pour le Groupe Scolaire.

Rapporteur : Julie Van Molle.

Ce dossier concerne l'acquisition de matériel sportif pour le Groupe scolaire Paul Delpech.

Afin de réaliser ces achats il est nécessaire de déposer, une demande de financement à hauteur de 50% auprès du Conseil Départemental. Le financement proposé est le suivant :

Montant des achats : 701.42 Euro HT.

Département de l'Ariège (50%) : 350.71 Euro HT.

Solde du financement à la charge de la Commune : 350.71 Euro HT.

Marcel LOPEZ remarque que ces demandes de subventions sont un effet d'annonces pour quelques-unes d'entre elles. Il se demande l'utilité de faire autant de demandes. Quand il voit ce défilé, il se fait un peu de souci.

Martine ESTEBAN indique qu'il vaut mieux déposer les dossiers car on ne sait jamais pour lesquels on peut être retenu et les travaux ne sont faits que si on a des subventions. Pour la toiture du Groupe scolaire Paul Delpech, subvention à hauteur de 80 % pour la tranche 1. On peut espérer le même taux pour les tranches 2 et 3. L'achat du véhicule pour la Police Municipale est nécessaire. Pour le court de tennis extérieur, c'est une demande du club de tennis. Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux seraient nécessaires vu l'augmentation du coût de l'énergie. En ce qui concerne le Centre de Loisirs, bâtiment très énergivore, si on n'a pas les 80 % de subvention, on n'engagera pas les travaux. Ces demandes sont donc plus qu'utiles. Sur l'ensemble des dossiers déposés, peut-être que seulement deux ou trois seront retenus.

19) Questions diverses.

Rappel dates des élections législatives partielles : 26 Mars et 2 Avril 2023 de 8h à 18h.

Optimisation des dépenses : recherche d'économies concernant les taxes foncières avec le bureau Juricia Conseil. Cette mission consiste à optimiser et réduire les dépenses des taxes foncières au regard de la législation fiscale, de la doctrine de l'administration et de la jurisprudence. La rémunération sera calculée à hauteur de 40% du gain obtenu. Le cabinet ne prendra aucune rémunération si aucune source d'économie n'est identifiée.

Date de la réunion de quartier Rive Gauche : le 9 Mars 2023 à 18h30 Salle Henri Servant.

20) Questions des conseillers municipaux.

Réponses aux points supplémentaires demandés par le Groupe « Varilhes en commun » - courrier du 6 mars 2023

- PPI 2022 : éléments de réponse apportée dans le PV du conseil municipal du 13.12.2022
- Situation du cimetière : procédure de reprise des concessions a été très longue. Daniel LAGARDE précise que tous les ans, 10 à 12 places sont libérées sur l'ancien cimetière et Madame le Maire

ajoute que ce nombre de tombes que la Mairie récupère permet de répondre aux demandes qui sont faites pour acheter une concession.

- Vestiaires du foot : les plans seront faits par un architecte par rapport aux exigences demandées par le Club.
- Route de Rieux – sécurisation : compétence du Département
- Local service technique – enseigne SMDEA : Il s’agit d’une mise à disposition dans le cadre du transfert.
- Ancien local du SYMAR : Le 1^{er} étage est réservé aux archives communales et le rez-de-chaussée est à louer.
- Décharge ancienne STEP : L’entreprise COLAS va venir enlever les gravats bloquant l’accès.
- Bataille contre la réforme des retraites

Proposition de motion présentée par Jean MERCIER :

« Alors que l’équilibre financier du système de retraite n’est pas menacé, le gouvernement agite les peurs pour justifier un recul de l’âge légal de départ à la retraite sans réintégrer les critères de pénibilité qu’il a retiré en 2017, sans répondre à la précarité des demandeurs d’emploi seniors, sans corriger les inégalités entre les hommes et les femmes.

Le Conseil Municipal de Varilhes exprime avec force son opposition à cette réforme profondément injuste qui va pénaliser en priorité les plus fragiles, notamment celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt.

Si une réforme doit être proposée, elle doit se faire sans recul de l’âge légal et en tenant compte des différences de carrières et des pénibilités, notamment des nouvelles pénibilités, permettre une égalité en fonction de l’espérance de vie en bonne santé ainsi qu’une amélioration du pouvoir d’achat des retraités.

L’intérêt financier d’un report de l’âge de la retraite n’est pas évident. Il aggraverait les inégalités sans pour autant améliorer le système de retraite en France.

D’autres moyens de financement doivent être mobilisés. Le coût de cette réforme ne doit pas être porté uniquement par les travailleurs mais aussi par les revenus du capital. Les revenus du capital doivent contribuer au financement des retraites plus qu’ils ne le font aujourd’hui ».

Marcel LOPEZ est d’accord avec cette motion qui va dans le même sens que le texte transmis en appui pour la manifestation du 19 janvier.

Vote de l’assemblée : 22 Pour 1 Abstention (Philippe FABRY)

- Mouvement de grève du 07.03.2023 : Mairie fermée au public, Groupe scolaire Paul Delpech fermé et fonctionnement de l’école de Laborie.
- Le 30.03.2023 à 18h30 : Pour information : réunion du conseil d’administration de la Régie Municipale d’Electricité.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Le Maire
Martine ESTEBAN.



Le Secrétaire
Daniel LAGARDE.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Lagarde", is written over a horizontal line.

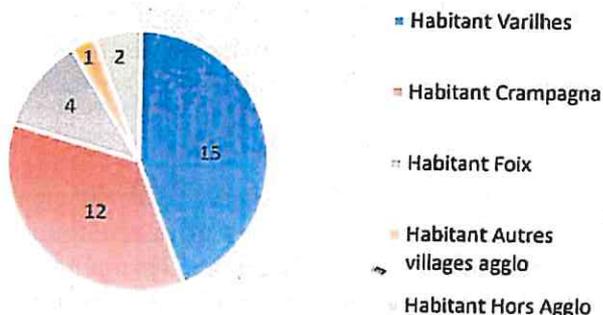


Bilan bassin de vie Varilhes 2022

Espace jeunes Varilhes :

Nbre de jeunes différents accueillis : 34

Répartition géographique



• Accueil : Mercredi 14h-17h30

Bilan Quantitatif : 28 mercredi d'ouverture pour 212 « passages » de jeunes : moyenne de 7/8 jeunes avec la journée la plus haute à 14 jeunes et la plus basse à 2.

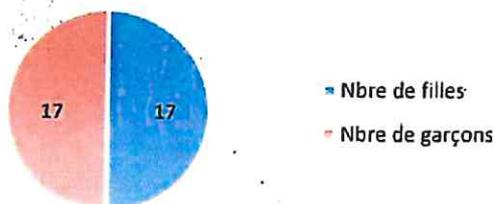
Bilan Qualitatif : L'accueil libre et inconditionnel du mercredi permet de créer un lien régulier avec les jeunes du territoire. Ce lien se crée d'une part à travers le côté « ludique » de l'accueil mais permet parfois de déceler et d'accompagner des problématiques propres aux jeunes. Le cas échéant, un suivi et une orientation vers nos partenaires peut être envisagés (MDA / DSD / CCAS), Ces jeunes par la suite adhèrent au PAAJIP et participe à nos différents dispositifs (ACM / CLAS / Chantier).

• Accueil : Samedi : 14h-17h

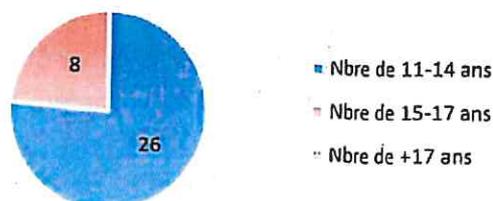
Bilan Quantitatif : 21 samedi d'ouverture pour 57 « passages » de jeunes : moyenne de 2/3 jeunes avec la journée la plus haute à 5 jeunes et la plus basse à 0.

Bilan Qualitatif : L'accueil libre et inconditionnel du samedi n'a globalement jamais marché cette année sur le territoire de Varilhes, Après concertation des jeunes du mercredi et sur des maraudes effectuées les retours étaient les suivants : Activités sportives le samedi / Sorties avec les copains ou la famille / Parents séparés donc chez l'autre 1 weekend sur 2.

Répartition par genre



Répartition par âge





Action sur Varilhes :

- CLAS Primaire Varilhes : Jeudi 17h-18h30

Bilan Quantitatif : 14 enfants (max 15 enfants) / Locaux : Espace jeunes Varilhes / 3 AESH

Bilan Qualitatif : Les familles sont orientées par les enseignants en prenant en compte les difficultés sociales et scolaires des enfants. Suite à cette « sélection », les enfants et/ou les familles qui manifestent leur envie d'intégrer le CLAS le peuvent. Dans l'ensemble, les familles ont parfaitement adhéré au dispositif. Une sortie avec les familles a été programmée à la fin de l'année (pris en charge par le budget CLAS même pour les familles / Lien parentalité). Le lien avec l'ancienne directrice n'était pas très régulier.

- CLAS Primaire Laborie : Mardi 17h-18h30

Bilan Quantitatif : 13 enfants (max 15 enfants) / Locaux : Salles de classe de l'école de Laborie / 3 AESH

Bilan Qualitatif : Les familles sont orientées par les enseignants en prenant en compte les difficultés sociales et scolaires des enfants. Suite à cette « sélection », les enfants et/ou les familles qui manifestent leur envie d'intégrer le CLAS le peuvent. Dans l'ensemble, les familles ont parfaitement adhéré au dispositif. Une sortie avec les familles a été programmée à la fin de l'année (pris en charge par le budget CLAS même pour les familles / Lien parentalité). Le lien avec la directrice était hebdomadaire dans la mesure où nous utilisons des salles de l'école primaire.

- CLAS Secondaire Varilhes : Mercredi 17h30-19h

Bilan Quantitatif : 6 jeunes (max 15 jeunes) / 3 habitants Varilhes et 3 hors Varilhes / Locaux : Espace jeunes Varilhes

Bilan Qualitatif : Les jeunes ayant participé au CLAS secondaire sont principalement des jeunes fréquentant l'accueil du mercredi (5/6). C'est justement ce contact régulier qui a permis de capter ces jeunes pour qu'ils participent à ce dispositif. A travers celui-ci, nous avons travaillé l'aspect « projet de jeunes » en plus de l'aide méthodologique. Le côté parentalité est à travailler étant donné que les jeunes viennent également sur ce temps car ils n'ont pas la pression de leurs parents pour certains et peuvent travailler avec les amis.

Action sur le bassin de vie :

- Dalou-Garou
- Forum asso Dalou

Perspective sur Varilhes 2023 :

- Passerelle ALAE Varilhes
- 3 CLAS (2 « primaire » et 1 secondaire)
- Chantier jeunes sur Varilhes

Perspective sur le bassin de vie 2023 :

- Une action chaque 1^{er} vendredi soir de chaque vacance sur Dalou
- Chantier jeunes sur Dalou
- Rencontre/présentation des classes de CM2 des écoles du bassin de vie pour la continuité (ancienne communauté de communes orientée scolairement sur les collèges de Pamiers)